

Sous-comité de santé et sécurité au travail (SCSST)

Compte rendu de la réunion du 14 décembre 2016

MEMBRES	ORDRE DU JOUR
Présents: CARRIER, Pierre DALLAIRE, Louise MERCIER, Odette MORGAN, Steven ST-LAURENT, Danielle	1. Adoption de l'ordre du jour
Absents: Représentant SEUL	2. Adoption du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2016
Invités:	3. Affaires découlant de la réunion du 21 septembre 2016 3.1. Protection respiratoire pour moisissures 3.2. Vêtements de travail 3.3. Souliers de sécurité
	4. Formations 4.1. Tableau de planification des formations BUL (Louise Dallaire)
	5. Entretien préventif des équipements
	6. Visite d'inspection 6.1. Visite d'inspection du Vachon - Suivis 6.2. Visite d'inspection du Centre de conservation - Suivis 6.3. Visite d'inspection des espaces de rangement
	7. Statistiques et accidents de travail
	8. Dossiers spéciaux
	9. Varia 9.1. Réaménagement niveau 0
	10. Prochaine rencontre

1. Adoption de l'ordre du jour

Après l'ajout du point 9.1, l'ordre du jour est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Affaires découlant de la réunion du 21 septembre 2016

3.1. Protection respiratoire pour moisissures

Le «Fit test» a été complété. Émilie Fortin et Louise ont finalisé la procédure en lien avec l'utilisation des masques dans un environnement de travail comportant un potentiel de risque.

3.2. Vêtements de travail

Pierre Carrier informe les membres du groupe que trois manteaux (grandeur médium, large et X-large) ont été achetés pour les rares occasions où certains employés doivent se rendre sur le débarcadère en période hivernale pour y accomplir certaines tâches, dont entre autres la manipulation de boîtes.

3.3. Souliers de sécurité

Les membres du sous-comité discutent de la nécessité d'exiger des souliers de travail, qui en plus d'assurer une protection des orteils et du pourtour des pieds, doivent être munis d'une semelle résistante aux perforations (triangle vert), ou de plutôt laisser le libre choix aux employés qui ont besoin d'utiliser des souliers de sécurité dans le cadre de leurs fonctions de se doter de souliers munis d'une semelle plus souple, et par conséquent non résistante aux perforations (rectangle bleu). Uniquement sur la base des risques reliés aux tâches en bibliothèque, les membres sont unanimes sur le fait que les employés qui le désirent devraient pouvoir choisir des souliers de sécurité munis de la semelle de leur choix (avec ou sans protection contre les perforations). Divers facteurs doivent être pris en considération avant de prendre une décision finale à ce sujet : si un employé muni de souliers dont les semelles sont sans protection contre les perforations quitte la Bibliothèque pour un autre secteur à l'Université, les souliers ne répondront possiblement plus aux exigences du niveau de protection requis au sein de ce nouveau secteur d'accueil ; le choix des souliers à semelle sans protection est plus limité chez les différents fournisseurs ; et est-ce qu'un changement considéré comme relativement mineur par rapport au niveau de protection exigé des souliers de sécurité mérite que tous les formulaires ou procédures d'acquisition soient revus et modifiés? Ce point sera rediscuté lors de la prochaine réunion après avoir procédé à différentes vérifications.

4. Formations

4.1. Tableau de planification des formations BUL (Louise Dallaire)

Louise Dallaire présente une ébauche de tableau présentant la liste des différentes formations en santé et sécurité au travail, ainsi que les différents titres de fonctions exercées à la BUL. Des discussions s'ensuivent et il est recommandé que dans certains cas, les titres de fonctions soient déclinés de manière à pouvoir préciser, pour un secteur donné, les formations qui devront être suivies par les différents employés du secteur visé. Par exemple, pour un commis à la documentation, certaines formations seront exigées pour un commis qui doit travailler au Centre de conservation, mais

ces mêmes formations ne seront pas exigées pour un commis qui travaille au comptoir de prêt. Il a été convenu que Louise travaillera à développer davantage le tableau qui sera présenté éventuellement aux gestionnaires du CGI de manière à ce que ces derniers puissent le compléter en le bonifiant par d'autres types de formations (p. ex. formations en bureautique comme Excel, formations en communications, etc.).

5. Entretien préventif des équipements

Pierre informe les membres du sous-comité que la deuxième tournée qui visait à compléter l'inventaire des chariots de la BUL, et qui était prévue cet automne, est reportée après la période des fêtes. Une fois complétée, l'étape suivante consistera à vérifier auprès des différents gestionnaires s'il est nécessaire de conserver autant de chariots étant donné que l'acquisition de la documentation de la BUL s'effectue à 70-80% en version électronique.

6. Visite d'inspection

6.1. Visite d'inspection du Vachon - Suivis

Toutes les déficiences relevées ont été corrigées mis à part l'absence de gardes latéraux dans l'escalier ouest qui s'avère un point majeur à corriger.

6.2. Visite d'inspection du Centre de conservation - Suivis

Tous les éléments pour lesquels des correctifs devaient être apportés ont été réglés mis à part les deux points suivants :

- Absence de fer angle dans le bas des poteaux de rayonnage (protection contre les impacts provenant de la plateforme élévatrice) ;
- Plateaux de rangement latéraux pour documents sur les chariots.

Une rencontre est prévue à ce sujet le 21 décembre prochain avec les représentants de Montel.

6.3. Visite d'inspection des espaces de rangement

Quatorze locaux de rangement ont été visités lors de l'inspection réalisée le 7 décembre dernier. De ce nombre, aucun correctif n'est requis pour six d'entre eux, et quatre requièrent des correctifs mineurs. Pour le quart des locaux inspectés, la déficience majeure relevée s'avérait l'encombrement des locaux provoquant ainsi l'absence d'allée de circulation, et l'absence d'espace pour permettre une manipulation adéquate du matériel entreposé. Il est important de préciser que l'encombrement constaté n'est pas dû à une négligence des employés responsables de l'entreposage du matériel, mais bien d'un problème majeur de manque d'espace général pour les locaux d'entreposage de la BUL. Il a été convenu par les membres du sous-comité que cette problématique majeure devait être signalée au Comité santé et mieux-être au travail (CSMET). Une problématique en lien avec les dons faits à la BUL a également été soulevée lors de la visite d'inspection. Des boîtes inappropriées (caisses en plastique pour le transport des boîtes de lait ; boîtes de format trop gros), ainsi que l'absence de listes des volumes remis par les donateurs causent également problème. Plutôt que de faire parvenir une liste de leurs documents, les donateurs préfèrent souvent expédier la

totalité de leurs documents directement à la BUL dans des boîtes parfois inappropriées sans au préalable avoir soumis une liste pour évaluation, entraînant ainsi une surmanipulation de boîtes qui pourrait être évitée si des listes étaient d'abord produites et remises aux conseillers qui font l'évaluation des dons. De plus, des boîtes trop grosses ou difficilement manipulables peuvent entraîner des blessures aux employés lors de la manutention de ces boîtes. Un rappel auprès des conseillers sur l'importance de respecter la politique des dons (exigence de produire par le donateur une liste des documents), ainsi qu'un ajout à la politique afin d'y préciser le type de boîtes qui doivent être utilisées par les donateurs seraient nécessaires aux yeux des membres du sous-comité. Ce dernier point sera également soumis au CSMET.

7. Statistiques et accidents de travail

Louise présente aux membres du sous-comité le rapport des statistiques compilées à ce jour des événements relatifs aux accidents de travail survenus à la BUL. Un total de 3 événements ont été répertoriés pour les onze premiers mois de 2016, ce qui représente le meilleur résultat depuis 2013, année où a débuté la compilation statistique des événements liés aux accidents de travail. Louise propose d'ajouter comme critères d'analyse le lieu où est survenu l'événement, ainsi que l'heure à laquelle s'est produit ce dernier. Les membres trouvent intéressant l'ajout de ces deux critères.

8. Dossiers spéciaux

Rien à signaler.

9. Varia

9.1. Réaménagement niveau 0

Danielle St-Laurent s'interroge à savoir auprès de qui les employés peuvent s'adresser pour signaler des problématiques liées aux opérations de réaménagement au niveau 0, et qui peuvent avoir un impact sur la santé des employés, par exemple, dans des cas de poussière abondante. La consigne est d'aviser le supérieur immédiat, et éventuellement, la chargée de projet, Josée Brunet, et ultimement en cas d'urgence, le Service de sécurité et prévention.

10. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le mardi 14 février 2017, 14h00, au local BNF-3144.

La réunion est levée à 16h22.

Documents déposés :
[Espaces de rangement - Rapport d'inspection - Décembre 2016](#)

Rédaction du compte rendu:
Pierre Carrier, 2016/12/19